



ASABTP

18^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE 26 & 27 avril 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi 24 mars 2014
Ouverture des engagements :	Lundi 24 mars 2014
Parution du road book :	Lundi 31 mars 2014
Clôture des engagements :	Lundi 15 avril 2014 à minuit

Vérifications administratives :	Sam 26/04 de 07h00 à 11h00	Départ 2 ^{ème} étape VHC :	Dimanche 27/04 à 08h45
Vérifications techniques :	Sam 26/04 de 07h15 à 11h15	Départ 2 ^{ème} étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC
1 ^{ère} réunion du Collège :	Sam 26/04 à 10h00	Départ 2 ^{ème} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne
Publication des admis au départ :	Sam 26/04 à 12h00	Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche 27/04 à 15h20
Départ 1 ^{ère} étape VHC :	Sam 26/04 à 12h30	3 ^{ème} réunion du Collège :	Dimanche 27/04 à 15h00
Départ 1 ^{ère} étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC	Vérifications finales :	Dimanche 27/04
Départ 1 ^{ère} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne	Publication des résultats :	Dimanche 27/04
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Sam 26/04 à 19h00	Fin délai de réclamations :	Dimanche 27/04
2 ^{ème} réunion du Collège :	Sam 26/04 à 20h00	Remise des Prix :	Dimanche 27/04 à partir de 18h
Publication des départs 2 ^{ème} étape :	Sam 26/04 à partir de 21h30		

ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 26 et 27 avril 2014 un rallye national dénommé : « 18^{ème} Rallye National de l'Escarène », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.

Permis d'organiser : C R S A Côte d'Azur n° 12 en date du 06/01/2014

FFSA n° 29 en date du 29/01/2014

Rallye inscrit en catégorie NPEA

Comité d'organisation :

Président :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	licence N°	9189
Vice Président :	Olivier	GENDRE	licence N°	1250
Secrétaire Général :	Daniel	FINE	licence N°	40190
Secrétaire Général adjoint :	André	GALLI	licence N°	214985
Trésorière :	Zizou	MANUGUERRA	licence N°	9187
Trésorière adjointe :	Claudine	GENDRE	licence N°	1243

Membres :

Patrick ANTONIAZZI	licence N°	130659	Jean Pierre GIORDANO	licence N°	55178
Jeannine BARAFANI	licence N°	42280	Patricia GOÏC	licence N°	193632
André BAROLLE	licence N°	55043	Jean Michel HUREZ	licence N°	51594
Catherine BAROLLE	licence N°	166619	Sandrine JACCHERI	licence N°	150675
Jean Marie BIRGER	licence N°	1241	Lucien JEAN	licence N°	6514
Hervé BRASSART	licence N°	7192	Laure LAMBOGLIA	licence N°	152603
Évelyne COMOGLIO	licence N°	161804	Michel LAMBOGLIA	licence N°	50486
Gérard DAUMAS	licence N°	5642	Patrick MESTRE	licence N°	196146
Luc DENIZOT	licence N°	218675	Frédéric ONDA	licence N°	216847
Magali FERLAY	licence N°	182725	Philippe PRADO	licence N°	56333
Andrée FINE	licence N°	110525	Maxime RATTI	licence N°	188344
Fernand GABRIEL	licence N°	55937	Colette RONCALLI	licence N°	27704
Cécile GALLI	licence N°	178074	Jean RONCALLI	licence N°	19666
Patricia GALLI	licence N°	214986	Mathieu SICARD	licence N°	183884

Tableau officiel d'affichage :

Place CAMOUS à L'ESCARÈNE.

Tableau d'informations :

Mairie de La Bollène et Parc d'assistance : snack La Terrasse a Peïra-Cava.

Secrétariat du Rallye :

ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14.

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT :

Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 24 avril 2014

PERMANENCE DU RALLYE :

Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du vendredi 25 avril 2014 à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DU RALLYE :

Président du Collège des C S :	Philippe NAVIR	06.37.72.96.13	Licence n° 3342
Membres :	Michel CHAPLE	06.07.72.56.07	Licence n° 9208
	Jean Marie BIRGER	06.77.35.13.19	Licence n° 1241
Directeur de Course :	Michel BONZOM	06.11.89.60.56	Licence n° 4090
Directeurs de Course adjoints :	Michèle TURQUAY	06.23.15.10.71	Licence n° 6843
	Robert RICHARD	06.10.72.44.42	Licence n° 44762
	Évelyne COMOGLIO	06.70.70.19.62	Licence n° 161804
Délégué Tricolore :	Jean Michel HUREZ	06.60.53.77.28	Licence n° 51594
Délégué Comité :			Licence n°
Relations avec les concurrents :	Anthony EMMANUELLI	06.62.56.89.93	Licence n° 7717
	Jean Michel BUDIN	06.68.28.66.44	Licence n° 33900
Directeurs d'Épreuves :	ES 1 - 4 - 5 - 8 Équipe ASA GRASSE	Pierre DOUSSAN	06.84.61.95.66
	ES 2 - 7 Équipe ASA ANTIBES	Alain RAULT	06.80.01.00.96
	ES 3 - 6 - 9 Équipe ASA GRASSE	Marc CIER	06.85.92.48.50
Commissaires techniques :	Responsable : Michel RAMU	04.92.78.80.35	Licence n° 2669
	Hervé BRASSART	06.71.05.71.37	Licence n° 7192
	Gérard DAUMAS	06.95.00.06.95	Licence n° 7191
	Philippe PRADO	06.08.84.44.21	Licence n° 56333
	Pierre ASSO	06.88.20.87.16	Licence n° 46813
	Jean François PINAZO	06.20.37.47.95	Licence n° 1085
	Patrice ANTONIAZZI	06.15.39.01.83	Licence n° 130659
Médecin Chef du Rallye :	Françoise FERAUD	06.61.57.34.80	Licence n° 1970
Relations avec la Presse :	Jean-Jacques MANUGUERRA	06.07.61.83.48	Licence n° 9189
Responsables des commissaires :	Daniel FINE	06.11.35.23.65	Licence n° 40190
	Laure LAMBOGLIA	06.85.81.80.76	Licence n° 152603
Classement informatique :	PATRICK SOFT		
Responsable PC temps :	Sandrine JACCHERI	06.22.91.24.13	Licence n° 150875
PC temps :	Cécile GALLI	06.14.77.16.02	Licence n° 178074

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier, sauf les membres du collège des Commissaires sportifs, sont juges de fait.

1.2 ÉLIGIBILITÉ : Le 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 Coëf 3
- Les Championnats et Trophées du Comité Régional du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3 VÉRIFICATIONS : - Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu à la Mairie samedi 26/04/2014 de 07h00 à 11h00 et techniques place Camous à l'Escarène (à côté du Parc fermé) de 07h15 à 11h15

les concurrents seront convoqués par groupe, sauf les groupes F2000 qui seront convoqués par classe.

Groupe A et FA		Groupe F 2000			
Toutes les classes	de 07 h00 à 07 h45	Classe 11	de 08 h 30 à 08 h 45		
Groupe N et FN		Classe 12	de 08 h 45 à 09 h 15	Groupe GT série Toutes les classes de 10 h 15 à 11 h 00	
Toutes les classes	de 07 h45 à 08 h15	Classe 13	de 09 h 15 à 09 h 45		
Groupe R		Classe 14	de 09 h 45 à 10 h 00		
Toutes les classes	de 08 h 15 à 08 h 30				

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène; obligatoire à la gare et au collège (Voir fléchage)

Parking des véhicules d'assistance prévu à la gare et au collège (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 60€. TTC)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 14 avril 2014 à minuit. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.

Le nombre d'engagés (Moderne, VHC, et VHRS) est fixé à 160 voitures maximum.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des engagés est inférieur à 80.

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS :

Conforme au règlement standard FFSA
La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT :

- Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 480 €.
b) sans la publicité des organisateurs : 960 €.

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2 ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISEES : Conforme au règlement standard FFSA

B RALLYES NATIONAUX : Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'Annexe "J" du Code Sportif International pour :

- les voitures du groupe A (y compris Kit-Car, FRC, Super 1600, WRC)
 - les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T, R4)
 - les voitures du groupe N
 - et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes FA, FN, F2000, GT
- (Voir tableau d'admissibilité Annexe 1)

Rappel : Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000 cm³ avec plus de 2 soupapes par cylindre sont interdites en Rallye.

Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention « THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A » (cette fiche n'est pas valide en groupe A) sont admises en groupe A dans les Rallyes nationaux et régionaux.

4.2 PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA

4.3 ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne peut se faire que dans parcs prévus à cet effet, et indiquées dans le road book.

4.4 PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES: Conforme au règlement standard FFSA

4.5 ECHAPPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES : APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012, l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210 mmX140 mm), l'une située à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques seront conformes aux schémas ci-dessous :

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc



ARTICLE 5 – PUBLICITÉ : Conforme au règlement FFSA.

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

5.4 OBLIGATION : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES :

6.1 DESCRIPTION : Le 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE représente un parcours de 303.130 km.
Il est divisé en 2 étapes, 5 sections et 24 secteurs de liaisons.
Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.820 km.

LISTE DES 9 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 26 avril 2014 : 1^{ère} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 151.340 km comportant 4 ES d'une longueur totale de 44.900 km.

ES 1 : Moulinet	➔	Peïra Cava	13.500 km
ES 2 : La Cabanette	➔	Col de Braus	12.800 km
ES 3 : Col de Castillon	➔	Col St Jean	5.100 km
ES 4 : Moulinet	➔	Peïra Cava	13.500 km

Dimanche 27 avril 2014 : 2^{ème} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 151.790 km comportant 5 ES d'une longueur totale de 59.920 km.

ES 5 : Turini	➔	La Bollène	10.700 km
ES 6 : Loda	➔	Lucéram	15.560 km
ES 7 : Col de Braus	➔	Col de l'Orme	7.400 km
ES 8 : Turini	➔	La Bollène	10.700 km
ES 9 : Loda	➔	Lucéram	15.560 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2 RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6 DURÉE : La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours les 19 et 20 avril 2014 et le vendredi 25 avril 2014.
Elles sont autorisées exclusivement de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
Le nombre de passages est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués.

6.3 CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT du RALLYE :

7.1 DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du Rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC
La première voiture du Rallye VHRS partira 15 minutes après le dernier concurrent moderne

7.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route - chasubles jaunes
Chefs de poste - chasubles oranges

7.3 C P – C H – EXCLUSION : Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.6 PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du Rallye (Place de l'Escarène), 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- à la fin de la 1^{ère} étape.
- dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA .

ARTICLE 9 – CLASSEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classement général	400 €.	200 €.	100 €.
Classement classes			
de 1 à 5 partants	400 €.		
de 6 à 10 partants	400 €.	200 €.	
de 11 partants et plus	400 €.	200 €.	100 €.
Classement général féminin			
de 1 à 5 partants	400 €.		
de 6 à 10 partants	400 €.	200 €.	
de 11 partants et plus	400 €.	200 €.	100 €.

Dans les classes comprenant moins de 5 partants 50% des prix seront distribués.

Des coupes seront distribuées aux équipages classés. Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Dimanche 27 avril 2014 à partir de 18 h 00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.